



Une école inclusive, OUI, mais avec des AESH sous statut et rémunéré.es dignement !

Cela fait maintenant 20 ans que la loi sur le handicap garantit à chaque enfant en situation de handicap le droit d'être scolarisé en milieu ordinaire dans l'école dont relève son domicile. Cette même loi pose comme des droits le principe de compensation, l'accès aux soins et l'accompagnement éducatif. Malheureusement, 20 ans plus tard, un trop grand nombre d'élèves relevant de la MDPH demeure en attente d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins.

Mais encore faudrait-il que les AESH soient reconnu.es à la hauteur de leur engagement, faisant face à tout type de handicap que ce soit dans le 1er, le 2nd degré ou le supérieur. Il est grand temps que le métier d'AESH soit reconnu par le Ministère de l'Education Nationale et qu'une véritable formation initiale et continue soit mise en place.

Ces collègues précarisé.es, et dans la grande majorité des femmes, attendent toujours un statut de la Fonction Publique ainsi que la fin des temps partiels subis. Nous sommes loin du compte puisque dans la Manche, 68 % sont employé.es sur des contrats de 24h, et 112 élèves n'ont aucun accompagnement. Ces personnels exercent leur métier avec professionnalisme et sont devenu.es un maillon essentiel permettant l'inclusion d'élèves en situation de handicap. Le métier d'AESH est une profession à part entière et les missions pérennes qu'ils et elles exercent ne font pas débat sur leur nécessité.

Pour ces raisons, **les organisations syndicales de la Manche CFDT Education Formation Recherche publiques, CGT Educ'action, FSU et Sud Education Manche appellent** à la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B et pour cela **l'ensemble de la profession, les parents et les élèves à se rassembler le 16 décembre à 17h30 à Cherbourg devant la permanence de la députée Anna Pic et à Saint Lô devant la permanence du député Philippe Gosselin.**